

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Benjamin d'Anfray
licencié ès lettres

**HENRI DELESCLUZE À BELLE-ÎLE
ÉCRITS DE PRISON
(1850-1853)**

ÉDITION CRITIQUE

TOME II : ÉDITION

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe
2012

Introduction à l'édition

Description et situation des textes édités

Les textes édités dans le présent recueil sont conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque municipale de Lille. Tous sont extraits d'un même ensemble de papiers de famille, vraisemblablement récupérés et regroupés à la mort d'Henri Delescluze, en 1879, par Octave Advenant, ancien collaborateur du *Réveil* (journal fondé par Charles Delescluze en 1868). Ce fidèle ami de la famille Delescluze finança le retour d'Henri en France en 1879 et prit en charge ses funérailles. Cet ensemble, vendu en mars 1904 à Paris, est décrit dans le catalogue de vente^a. Les Archives nationales ont acquis en 1962 les carnets intimes d'Henri Delescluze, et sa correspondance active de 1841 à 1879.

Nous avons choisi de livrer cinq textes. Le premier, présent dans le fonds Delescluze de Lille, que nous appelons « carnet de Lyon », relate l'arrestation et la détention provisoire d'Henri Delescluze à la prison de Mazas et à celle de Roanne (comprise dans l'enceinte du palais de justice de Lyon).

Les deuxième et troisième textes font partie d'un ensemble plus vaste : celui de carnets numérotés de 1 à 9, tenus au jour le jour à la prison de Belle-Île-en-Mer et pendant ses exils anglais et américain. Ils sont conservés aux Archives nationales. Nous avons édité les pages concernant sa détention, soit l'intégralité du premier carnet et la plus grande partie du second.

Le mot « carnet » fait référence à la nature physique de ces documents : les pages de petit format écrites à Belle-Île ont été reliés par une ficelle. Ces carnets ont été ensuite reliés entre eux sous une couverture cartonnée, vraisemblablement pendant que leur auteur était aux États-Unis^b. Le titre donné par Henri Delescluze, écrit au début du second carnet, est celui d'« éphémérides ».

Les deux dernières parties peuvent être regroupées sous le terme de « Récits et essais ».

a. *Vente des 18 et 19 mars 1904 (salle Silvestre) : Catalogue de livres anciens et modernes, principalement sur la jurisprudence, les Beaux-Arts, l'histoire, la noblesse etc. ; ex-libris, timbres-poste. Documents manuscrits, autographes la plupart à Louis-Charles Delescluze*, Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1904.

b. Le contreplat de la reliure porte une liste de noms d'écrivains et d'artistes ; une liste similaire se trouve dans le fonds de la Bibliothèque municipale de Lille, sur le même papier que des écrits se rapportant à la période américaine d'Henri Delescluze.

Nous les avons choisis dans l'importante masse de documents de la main d'Henri Delescluze présents à Lille. Parmi ceux qui datent de Belle-Île, figurent aussi comme nous l'avons évoqué dans le premier tome, des textes de fiction (romans, nouvelles, pièces de théâtre), et des notes de cours ou de lecture. Si nous les avons évoqués dans le premier tome, nous avons préféré restreindre l'édition aux textes comportant un intérêt documentaire et historique certain.

Notre choix s'est donc porté sur des textes *originaux*, et *non fictionnels*. Les « passerelles » entre ces « essais » et les carnets sont nombreuses : les éphémérides contiennent parfois de longues réflexions ou digressions qui relèvent du même type d'écriture.

Le premier raconte le voyage de Lyon à Belle-Île, introduit par une évocation du contexte politique contemporain, et émaillé de nombreuses digressions. Notre critère de choix nous a fait opérer une importante coupure avant les deux dernières pages. En effet décrivant le paysage qui s'offre à lui, Henri Delescluze se lance dans un long récit romanesque, qui ne nous a pas paru avoir le même intérêt.

Le second regroupe trois textes, qui se suivent immédiatement dans le manuscrit, intitulés « Des mœurs et des habitudes des prisonniers », « De la prison sous le point de vue moral et physiologique », « Émotion ! ... » (ce dernier racontant la perception dans la prison du coup d'État du 2 décembre 1851), et enfin un fragment de méditation sur le drapeau français et la société après le coup d'État.

Ces récits et essais non datés ont certainement été écrit dans le premier mois de la détention à Belle-Île. Notre édition suit un ordre typologique plutôt que chronologique.

Règles générales d'édition

Nous avons suivi, pour l'établissement du texte, les règles d'édition de l'École des Chartes. En l'absence de normes d'édition des textes de l'époque contemporaine, les règles concernant l'époque moderne, ou plus précisément le XVIII^e siècle, s'imposent.

Dans cette perspective, accents et cédilles ont été ajoutés ou corrigés conformément aux usages actuels, qui ont commandé également de nombreuses corrections de ponctuation que nous avons effectuées. Par exemple, nous avons modifié l'emploi systématique fait par l'auteur de la virgule pour séparer un complément d'objet indirect – ou autre – du complément d'objet direct, quand le premier précède le second : « un vote inattendu a confié à un homme, les destinées du pays ».

Nous avons toutefois tenté de respecter le plus possible la ponctuation dans la mesure où celle-ci témoigne du style de l'auteur ou de ses intentions expressives. Le grand nombre de points-virgules, par exemple, émane du souci d'Henri Delescluze d'exprimer parfois une idée ou un sentiment par deux ou trois exemples, en même temps qu'il est constitutif du rythme de son écriture. Le passage suivant montre comment le point virgule structure une énumération

suivant un rythme binaire, très souvent utilisé : « tu as des droits politiques, exerce-les ; lis les journaux, commente-les ; juge tel ou tel de tes mandataires ; (...) viens sur la place publique, proclame ta volonté ; tu es citoyen français, tu es souverain ; je te le répète, tu es ton prêtre et ton roi ! ».

Conformément aux règles que nous avons évoquées, la graphie de l'auteur a été respectée. Ce dernier ne commet en général que peu de fautes, qui sont souvent des archaïsmes « récents », du siècle passé, comme « appercevoir ». Pour l'accord des participes présents substantivés, Henri Delescluze n'a pas intégré le changement qu'a sanctionné la réforme orthographique de l'Académie française de 1835, et écrit toujours « habitans » ou « brillans ». Les modifications apportées sont principalement d'ordre logique. Par exemple, pour une phrase que l'auteur a commencée à la deuxième personne avant qu'une correction inachevée ne la fasse passer à la troisième personne, on a harmonisé l'accord des formes verbales, en achevant les modifications de l'auteur. Les passages en anglais et en latin des carnets ont vu également leur graphie respectée, et sont écrits en italique. Les mots redondants autour d'une tourne de page ont été supprimés, par ne pas gêner la lecture.

Les noms propres n'ont pas été corrigés, notamment parce que certains personnages sont désignés sous des formes diverses, parfois énigmatiques ou volontairement hermétiques, que nous avons fait le choix de garder. La graphie correcte du nom, ou la mieux attestée, appelle dans l'index sa notice, à laquelle renvoient les autres formes.

Les variantes significatives du texte sont indiquées en note.

Démarche d'édition et présentation

Le texte du premier carnet, et celui des lettres s'y rapportant conservées dans le fonds des Archives nationales, a déjà fait l'objet d'un premier projet d'édition. S'appuyant en partie sur un premier travail de transcription d'élèves de l'école des Chartes réalisés dans le cours d'écriture contemporaine de Christine Nougaret, Natalia Pashkeeva a soutenu en septembre 2010 un mémoire de master 2 intitulé *Étude des carnets de prison et d'exil et de la correspondance d'Henri Delescluze (1819-1879) : conception d'un modèle d'encodage en XML/TEI P5*, sous la direction de Florence Clavaud et de Christine Nougaret. Nous avons pu bénéficier du contenu du travail de Natalia Pashkeeva, et tenons à la remercier encore ici. Le projet dans lequel s'inscrit son travail est celui d'une édition électronique du premier carnet de Belle-Île, au format XML. Ce type d'encodage et l'édition électronique rendent possible la superposition de plusieurs échelles de texte. Les corrections de l'auteur, la traduction des passages en langue étrangère, les nombreux signes utilisés par Henri Delescluze pour montrer l'importance d'un événement, ou pour structurer sa propre lecture du carnet, peuvent apparaître sur la même page. Ce projet, auquel notre travail apportera ses corrections et les nouveaux textes édités, sera

publiée prochainement dans les éditions électroniques de l'École nationale des Chartes.

Notre travail relevant plutôt d'une édition scientifique « classique » n'a pas été guidé par les mêmes priorités, en ce qui concerne la présentation. Nous avons été guidés par le souci d'un « rendu papier » clair et lisible, qui puisse livrer agréablement ces textes au lecteur sans en trahir l'écriture.

La présentation adoptée dépend bien sûr de la nature des textes édités. Nous avons ici deux formes bien distinctes, les éphémérides ou carnets, à l'écriture journalière, et les récits et essais, qui sont des textes continus. La continuité des deux derniers textes n'a pas appelé de disposition particulière.

L'aspect des carnets^c pose très précisément la question du rapport entre le manuscrit et son aspect édité. Si l'édition « photographique » n'est bien sûr pas un modèle satisfaisant, il convient cependant de conserver deux caractéristiques fondamentales de cette écriture : l'aspect fragmentaire, et la présence d'une multiplicité d'informations. L'éditeur doit trouver le moyen de restituer typographiquement leurs importances respectives. En effet la hiérarchisation des informations est indiquée dans le manuscrit par plusieurs techniques.

La place d'une information dans la page est importante : un mot écrit au centre de la page, un calcul fait en marge, une mention mise entre parenthèses n'ont pas la même valeur. Si certains aspects de cette hiérarchie sont directement transposables typographiquement, d'autres appellent à réflexion.

Pour ce qui est de la cohabitation entre comptes et texte, nous avons décidé de recourir à une séparation visuelle légère signifiante. Le programme L^AT_EX nous a permis d'arriver à ce compromis ; ces deux contenus sont mêlés dans notre édition comme ils le sont dans les carnets manuscrits, mais les comptes ont leur place propre, et uniformisée, dans la page imprimée. Ils sont séparés un peu plus du bord de la page que le texte, et les objets, les sommes qui leur correspondent, et les résultats des calculs forment toujours les mêmes colonnes – discontinues – dans les pages de notre édition. Nous avons cependant respecté la manière dont se font les opérations des nombres, car elles témoignent par exemple du rythme auquel Henri Delescluze se préoccupe de ses finances personnelles, et de son mode de calcul. Les calculs qui n'ont pu être rattachés à leur objet ont été écartés.

Certaines informations sont mises en valeur par des signes. Natalia Pashkeeva en a recensé toutes les apparitions dans son mémoire. Le plus important est une croix entre les barres de laquelle se trouvent 4 points. Ce signe marque le plus souvent la réception ou l'envoi d'une lettre, ou des évènements importants tels que l'arrivée ou le départ d'autres détenus, des rencontres avec eux ou le directeur de la prison etc. Nous avons choisi de ne pas le faire figurer

c. Natalia Pashkeeva a donné dans son mémoire une description physique détaillée des carnets de Belle-Île (*Étude des carnets de prison et d'exil et de la correspondance d'Henri Delescluze (1819-1879) : conception d'un modèle d'encodage en XML/TEI P5*, mémoire de master 2, dir. F. Clavaud et C. Nougaret, Paris, École nationale des Chartes, 2010.)

dans notre édition. La future publication de l'édition électronique permettra de faire le lien entre nos deux travaux, et de décrire le texte plus finement dans son aspect matériel.

Nous avons fait apparaître les dates en caractères gras, au-dessus du contenu de chaque jour. Pour plus de clarté, la façon d'écrire des jours, tantôt anglaise, tantôt française, a été uniformisée, et les abréviations telles que « 8^{bre} » ou « X^{bre} » ont été restituées (ainsi que dans le corps du texte). Henri Delescluze, dans les carnets de Belle-Île avait déjà isolé les dates au centre de la page, par deux traits partant de chaque côté jusqu'au bord du feuillet. Les années, sont indiquées le plus souvent à chaque nouvelle page ; nous avons choisi de les rappeler au début de chaque mois.

La numérotation des pages, faite systématiquement par Delescluze (sauf pour le carnet de Lyon où il numérote les feuillets) est indiquée entre crochets, pour permettre un renvoi plus facile aux manuscrits. Cette précaution se justifie notamment pour les documents conservés à Lille, où les pages d'un même texte sont souvent en désordre, et parfois dispersés entre plusieurs liasses ou cartons différents.

Premier carnet de Belle-Île

AN, 494 AP 1

30 novembre 1851 – 16 octobre 1852

[p.1]

dimanche 30 novembre 1851

Arrivée à Belle-Île.

mercredi 14 janvier 1852

*Received letter of my mother and my brother.*³¹ La 1^{er} datée du 8 janvier et la 2. du 30 décembre 51.

mercredi 28 janvier

*Wrotte to minister.*³²

*Letter received from my wife. I am desolated of it. This letter have made me ill.*³³

J'ai répondu de suite par ma mère.

jeudi 29 janvier

*Nihil.*³⁴

*Wrotte at Vicar L[aroque].*³⁵

dimanche 1^{er} février 1851[2]

Written at A. at Lyon.

*Written at Master Durand au sujet de la nota sur Formosa Insula.*³⁶

*Disquisition with John Lewis.*³⁷

31. Reçu lettre de ma mère et de mon frère. La phrase a été commencée en français « Reçu une lettre », puis corrigée et poursuivie en anglais.

32. Ai écrit au ministre (souligné).

33. Lettre reçue de ma femme. J'en suis désolé. Cette lettre m'a rendu malade.

34. Rien.

35. Ai écrit à l'abbé Laroque.

36. Écrit à Maître Durand au sujet de la notice sur Belle-Île.

37. Discussion avec Jean Louis.

*Received twelve francs from Paul Maistre.*³⁸

Dépenses sur les fonds remis à Dyonisius : 5. [francs]

du 30 janvier		
2 hecto. tabac	1.60	
1 main papier	0.40	
31 janvier		
½ litre	0.11	<u>2.11</u>
reste :	2.89	

[p.2]

report : 2.89

lundi 2 février

1 bouteille	0.25	
d'encre		
1 allumette	0.10	
½ litre vin	0.11	<u>0.56</u>
[reste :]	2.43	

mardi 3 février

1 bouteille de	0.25	
litre		
½ litre vin	0.11	<u>0.36</u>
[reste :]	2.07	

*Received letter of my mother.*³⁹

Commandé pour demain 4 :

½ litre vin	0.11	<u>0.11</u>
[reste :]	1.96	

*At home physician of the house of Fine-Island.*⁴⁰

Pour Samuel : demander le prix de journée des ouvriers tisseurs de châles en cachemire de l'Inde, à Londres.

Remis à Dionysius 5 francs.	5	
restant ce soir	<u>1.96</u>	
total :	6.96	

38. Reçu douze francs de Paul Maistre.

39. Reçu lettre de ma mère.

40. Chez le médecin de la maison de Belle-Île.

mercredi 4 février

*Dinner with Hibruit and Perret and Chapuis.*⁴¹

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
----------------------------	------

*Received from director,*⁴² notice Belle-Île.

jeudi 5 février

*Dinner and breaksfeats at home Hibruit.*⁴³

café	0.50	
sucré	0.25	

*Wrote at my mother.*⁴⁴

[p.3]

vendredi 6 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
----------------------------	------

*Travail the night.*⁴⁵

samedi 7 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11	
2 hect. tabac	1.60	

Décompte

avoir	6.96
-------	------

dépense ⁴⁶	<u>2.68</u>
-----------------------	-------------

reste au 8 février : 4.28

Lettre d'Hubert⁴⁷ annonçant sa demande en bannissement.

41. Dîner avec Hibruit, Perret et Chapuis.

42. Reçu du directeur.

43. Dîner et petit-déjeuner chez Hibruit.

44. Ai écrit à ma mère.

45. De nuit.

46. Du 4 au 7 février.

47. Ces mots sont mis entre parenthèses.

dimanche 8 février

½ litre de vin	à déduire <u>0.11</u>
	reste : 4.17

lundi 9 février

½ litre de vin	0.11
¼ sucre	0.25
lait	0.05 <u>0.41</u>
	reste : 3.76

mardi 10 février

Reçu une lettre d'Anastasie qui me demande d'écrire à Charles Petit.
 Écrit à Charles Petit.
 Écrit à Anastasie.

½ litre de vin	0.11
----------------	------

mercredi 11 février

½ litre de vin	0.11
<i>Æger.</i> ⁴⁸	

jeudi 12 février

½ litre de vin	0.11
pommes de terre	0.50
ognons	0.15
anchois	<u>0.15</u>
	0.91
(10 et 11) 1 litre de vin	<u>0.22</u>
	1.13

[report :] 3.76	1.13
	[reste :] 2.63

48. Malade.

[p.4]

vendredi 13 février

	[report :]	<u>2.63</u>
½ litre de vin		0.11
tabac		<u>1.60</u>
	[total :]	<u>1.71</u>
	[reste :]	0.92

samedi 14 février

½ litre de vin	0.11
----------------	------

dimanche 15 février

½ litre de vin	0.11
----------------	------

Affaire du logement. *Wrote to Director* pour le logement.

lundi 16 février

½ litre de vin	0.11
----------------	------

mardi 17 février

½ litre de vin	0.11
----------------	------

*Wrotte at Director to see him.*⁴⁹

Reçu l'autorisation de changer de logement.

Received letter from Antonia.

Received letter from Anastasie.

*At home director (great dialogue).*⁵⁰

mercredi 18 février

½ litre de vin	0.11
----------------	------

*Diner with Denis at home Hibruit.*⁵¹

49. Ai écrit au directeur pour le voir.

50. Chez le directeur (bonne conversation).

51. Dîner avec Denis chez Hibruit.

jeudi 19 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
reste au 13 février :	0.92
vin du 14. 15. 16. 17. 18. 19.	<u>0.66</u>
reste au 20 :	0.26
reçu de Magister ⁵²	<u>5</u>
total :	5.26

[p.5]

vendredi 20 février

Jouvene fournit 50 c. pour les dépenses communes. *Dinner extraordinary.*⁵³

$\frac{1}{2}$ litre de vin pour demain	0.11
--	------

samedi 21 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin pour demain	0.11
--	------

dimanche 22 février

At home Director (letter of ministre).

*Dinner with some friends.*⁵⁴

Emménagement au N°5 with Bathilliat, Ansart, &c.

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
----------------------------	------

lundi 23 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
----------------------------	------

mardi 24 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11	
3 œufs	0.10	
$\frac{1}{2}$ livre de sucre	0.45	

52. Paul Maistre.

53. Dîner extraordinaire.

54. Dîner avec des amis.

mercredi 25 février

$\frac{1}{2}$ litre de lait	0.05
un litre de vin	<u>0.22</u>
[total :]	0.27

Résumé⁵⁵

Avoir	5.26
Dépenses	<u>1.37</u>
Reste au 25 février :	3.89

Écrit à Anastasie – partie le 26.

jeudi 26 février

$\frac{3}{4}$ vin	0.16 $\frac{1}{2}$
-------------------	--------------------

vendredi 27 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11
----------------------------	------

samedi 28 février

$\frac{1}{2}$ litre de vin	0.11	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$
un paquet de ta-	1.60	
bac		

graisse 35c. fromage 37c. $\frac{1}{2}$ 0.72 $\frac{1}{2}$

[p.6]

dimanche 29 février

Avoir	3.89
Dépenses du 26 au 28	<u>2.71</u>
Reste au 29 au matin	1.18
$\frac{1}{2}$ litre de vin pour la journée	<u>0.11</u>
reste net :	1.07

Reçu une lettre *of my mother, and sister and Henriette.*⁵⁶55. Dans la marge à gauche, calcul pour obtenir le prix de 75 centilitres de vin : $22+11=33$; $[33/2]=16\frac{1}{2}$.

56. De ma mère, ma sœur et d'Henriette.

Annexes

Photographies de textes extraits des carnets et de dessins d'Henri Delescluze.



FIGURE 1 – *French water-spaniel*

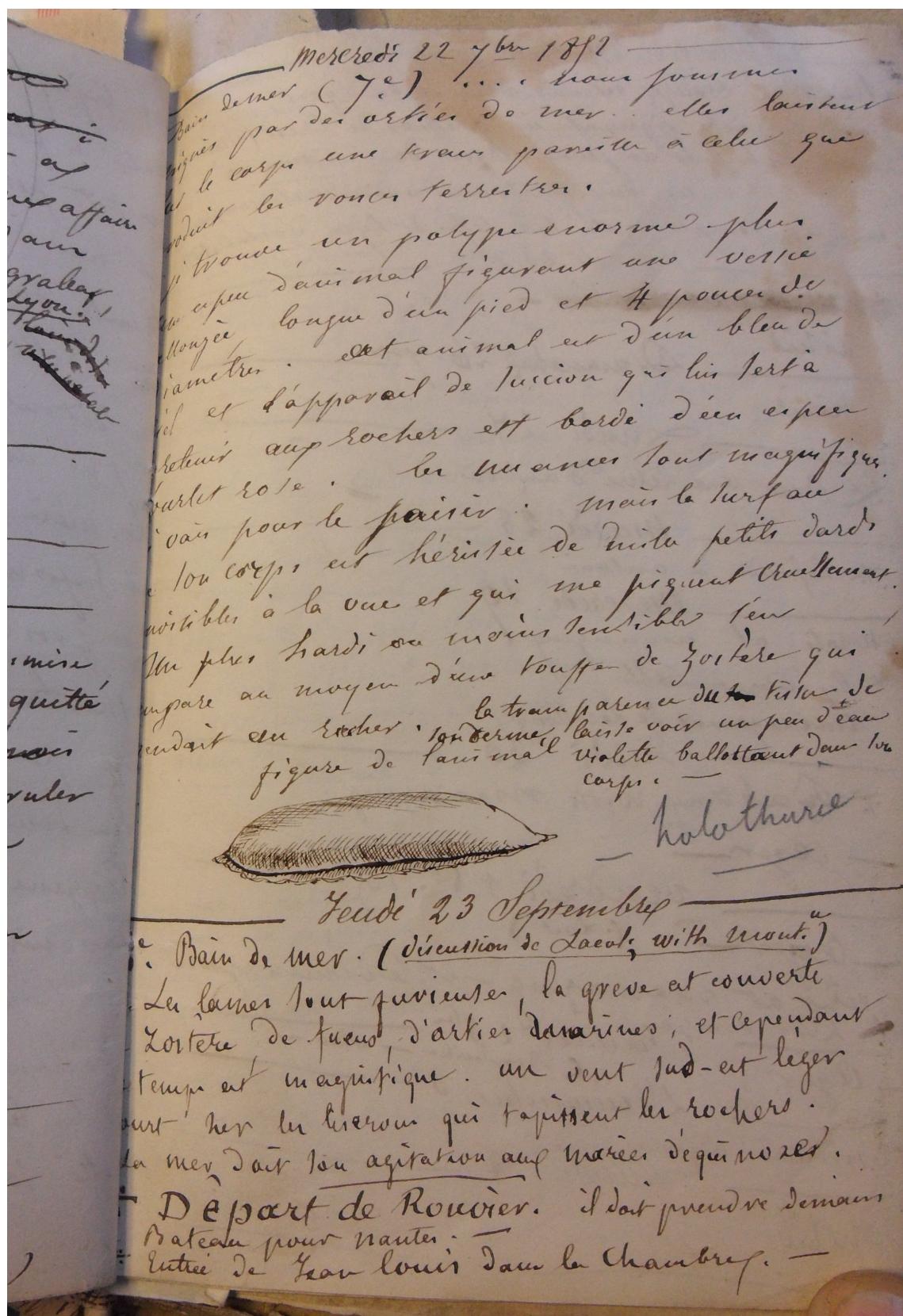


FIGURE 2 – Premier carnet de Belle-Île, p.73

qui étaient morts, mais nous ne les en voyons pas une fois dans le cœur, mais nous les attendons ! Mais nous ne voulons formuler de prière si une prière n'est pas tout à fait ; mais nos familles ont pleuré ce qu'elles avaient de larmes, maintenant elles attendent ! Mais nous ne voulons pas formuler de plainte ou pourriez-vous prendre pour une prière ; et alors nous affirmons notre foi dans Dieu tout-puissant pour tout être. Nous voulons écrire cela à tout prix. Nos familles ont pleuré ce qu'elles avaient de larmes, maintenant elles attendent !

De la prairie pour le point de vue moral et physiologique

Entre les mains d'un pouvoir personnel, conquis par l'injustice. L'empêchement et devient une arme très dangereuse. rien ne garantit plus la liberté individuelle et la sécurité des dirigeants que l'application de cette force de cette puissance ~~arbitraire~~, qui tendent de toute à faire le état. (un état policier) et en réduire l'opposition à une vague qui a un jour donné peut se transformer en une efficace et quelle d'opposition redoutable pour le gouvernement établi.)

une des organisations lentes qui l'opère dans les principes cohérents de la Société : chaque étape enveloppe d'un réseau mystérieux. Ses actes sont empreints d'une rétention timide ; il agit avec circonspection : il restreint ses états et le bas. Les réunions perdent leur vivacité leur caractère françaïs ; le commerce, la transaction commerciales en subissent aussi l'influence. Enfin à un jour donné cette appétition lente perd ce qu'elle a de vague ~~et~~ et hautement la raison d'être et alors elle se transforme en un système d'agression continue qui renverse à la longue le gouvernement le moins stable plus vigoureusement vaincu.

Le effet que ce septième saint de plus respectable que le droit promulgué pour toute la plénitude de ses facultés, de notre loi n'a pas que par les règles impérissables de la loi, de la ~~reconnaissance~~ qu'il de plus légitime, que cette noble épouse que le produit dans le cœur des fidèles humains d'un cœur humain qui possètent toutes les garanties que leur appartiennent ~~l'usage et l'appropriation de la personne~~, il n'a rien à craindre; que leur appartiennent ~~l'usage et l'appropriation de la personne~~, il n'a rien à craindre; non davantage lui et son épouse que il tient le rang d'une et la personne est toutefois protégée, par les interprétations de la loi: ~~de la loi~~ à quelque soupçon intime il attache il faut qu'il t'ouvre pour demander du juge, lequel est interprète de la loi en tout point (absolument d'impartialité) il est convaincu qu'il lui sera facile d'établir la preuve de son innocence il y sera même aidé et quand il aura détruit ~~la preuve~~ au dernier vestige l'apparence qui le ~~accuserait~~ contre lui il rentrera ~~au sein~~ de la famille si il sera fier et heureux de cette épouse il sera pour lui un brevet, laquelle

Il. D'ailleurs cette enquête n'est pas pour trouver la vérité. Il fait avec une grande rapidité ;
qui n'est négligé pour mettre la jour la ~~de~~ Cinnocence. Le magistrat de ~~doit~~ charge de
ce travail y oppose une fâcheuse résistance et fait avec dans le secret de la ~~justice~~ le devoir de ne
rencontrer qu'un innocent. Lui en maintenant on peut à toute force vain un criminel.
Dans les entretiens avec le procureur le juge d'instruction ne le fait pas faire
son regard insinuant pour le toucher et en obtenir des paroles inconvenantes
il n'a pas de la supériorité intellectuelle pour l'en agir dans une
affaire de réputation qui ne temponne pas ^{en réalité} que au malgouvernement ^{pour} dans une
une telle chose bien naturel d'échapper à cette poursuite forte d'autonomie, exercer
et tenir la liberté.
Il ne le ~~malgouvernement~~, pressera point, ne l'embarrasse point !

FIGURE 3 – De la prison sous le point de vue moral et physiologique

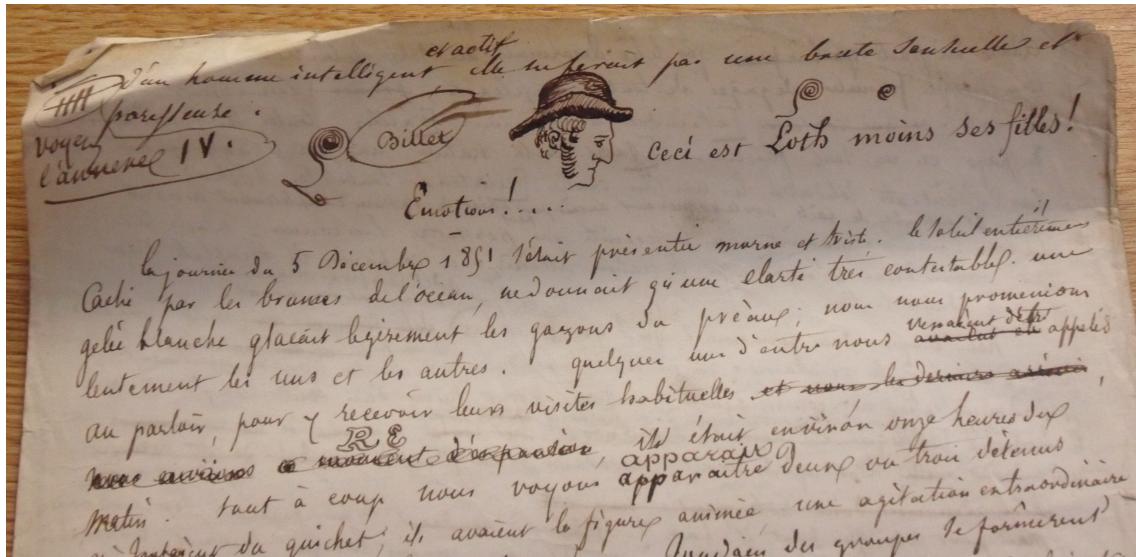


FIGURE 4 – Émotion!...

Table des matières

Introduction à l'édition	i
Description et situation des textes édités	i
Règles générales d'édition	ii
Démarche d'édition et présentation	iii
ÉPHÉMÉRIDES	1
Carnet de Lyon	1
Premier carnet de Belle-Île	25
Deuxième carnet de Belle-Île	89
ESSAIS ET RÉCITS	127
Voyage de Lyon à Belle-Île	127
Des mœurs et habitudes des prisonniers	149
De la prison sous le point de vue moral et physiologique	156
Émotion !...	164
Annexes	167

